

Projet n°1 consacré aux droits de l'enfant

« La participation ne se résume pas aux dispositifs de consultation ou à des projets dits participatifs mis sur pied pour les enfants. Elle se joue au cœur même de la vie quotidienne des enfants. Elle implique de les reconnaître comme titulaires de droits à part entière et acteurs au sein de la société. Elle appelle de véritables changements de paradigme sur la place de l'enfant et de sa parole dans son quartier, dans sa commune, dans son école et dans tous les lieux et activités qu'il fréquente. » Plan d'actions relatif aux Droits de l'enfant (PADE) 2020-2024

Titre provisoire	<i>Province de Luxembourg, territoire droits de l'enfant</i>
Constats motivant le dépôt du projet	<p>Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, dans ses « Observations finales concernant le rapport de la Belgique valant cinquième et sixième rapports périodiques », formule les constats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Les crédits budgétaires alloués aux enfants restent insuffisants, en particulier s'agissant des enfants en situation de vulnérabilité, et manquent de transparence. La pauvreté des enfants reste élevée et marquée par des disparités régionales.</i>• <i>40 indicateurs nationaux des droits de l'enfant : la collecte de données reste fragmentée et les enfants dans les situations de plus grande vulnérabilité, tels que les enfants vivant dans la pauvreté, les enfants handicapés et les enfants séparés de leurs parents, n'ont pas été pris en compte dans ces indicateurs.</i>• <i>Les enfants vivant dans la pauvreté et les enfants handicapés continuent d'être victimes de discrimination, en particulier en matière d'accès aux soins de santé, à l'éducation, au logement et aux loisirs. Les enfants issus de l'immigration sont l'objet de préjugés, de stéréotypes et de propos haineux dont, en particulier depuis les attentats terroristes de 2014 et de 2016.</i>• <i>Les écoles sont autorisées à interdire le port de symboles religieux, tels que le voile islamique, ce qui est source de stigmatisation et de discrimination à l'égard des enfants, en particulier les filles de confession musulmane, et peut avoir une influence sur leur choix d'école, d'études et d'emploi.</i>

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La demande de services de garde, notamment pour les enfants handicapés et les enfants issus des familles les plus défavorisées, reste insatisfaite.</i> • <i>La Belgique ne dispose pas de données sur le nombre exact d'enfants handicapés et n'a pas adopté d'approche coordonnée du handicap.</i> • <i>La Communauté française a enregistré une hausse du nombre d'enfants qui suivent un enseignement spécialisé et les écoles ordinaires ne sont pas du tout adaptées à ces enfants</i> • <i>Les listes d'attente pour la prise en charge sont longues, l'offre de soins hospitaliers, spécialisés et multidisciplinaires ne satisfait pas toute la demande et en Région wallonne, les services de répit sont limités et de piètre qualité.</i> • <i>Augmentation du nombre d'enfants qui souffrent de problèmes psychologiques tels que le stress + nombre élevé de suicides chez les enfants.</i> • <i>Les mesures prises par la Belgique n'ont pas eu les effets voulus s'agissant de la réduction de la pauvreté des enfants, 18,6 % des enfants étant exposés à la pauvreté.</i> • <i>Les familles dont les deux parents sont au chômage, les familles monoparentales et les familles originaires de pays non-membres de l'Union européenne font face à un risque de pauvreté particulièrement élevé.</i> • <i>Les frais de garderies et ceux liés à l'enseignement primaire et secondaire ont des répercussions négatives sur les enfants issus des familles les plus défavorisées d'un point de vue économique et social.</i>
Objectifs visés	<p>Contribuer au renforcement du respect des droits de l'enfant sur le territoire de la province de Luxembourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'offre de « temps » et d'« espaces » inclusifs et adaptés pour que tous les enfants puissent pleinement y exercer leurs droits. • Renforcer l'accompagnement des enfants par des adultes formés pour les soutenir et répondre à leurs besoins. • Identifier puis lever les barrières d'accessibilité géographique/horaire, financières, psychologiques et culturelles qui pourraient éloigner certains publics et réduire l'effectivité des droits des enfants grandissant sur notre territoire. • Développer ensemble une « culture des droits de l'enfant », notamment en termes de participation des enfants aux décisions qui les concernent

Types d'activités prévues	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer quantitativement et qualitativement la collecte et l'analyse de données et l'évaluation dans toutes les matières qui touchent (in)directement les enfants (cartographies, inventaires, ...) afin de mieux cerner la situation des enfants dans leurs différents lieux de vie (il ne s'agit pas de contrôler mais bien de connaître et de comprendre) • Développer et ajuster la formation de base et continue des parties prenantes, de manière transversale et interdisciplinaire ; valoriser les compétences interculturelles et de réflexivité. Ex : modules de formation à destination des professionnel-le-s de l'enseignement/de la formation, de la petite enfance et de l'accueil temps libre (logique d'alliance éducative) ; accompagnements dans la consolidation, l'évaluation de l'impact et l'évolution des projets d'accueil ; actions de formation à l'éducation aux médias, à la prévention de la violence, du (cyber)harcèlement ; ... • Mener des campagnes annuelles et tout public (en ce compris les enfants eux-mêmes) d'information et de sensibilisation aux droits de l'enfant • Développer des dispositifs d'accompagnement et de soutien à la parentalité permettant de soutenir les parents dans leur rôle d'éducateurs • Créer (si nécessaire), diffuser et rendre disponibles des outils et ressources relatifs aux droits de l'enfant • Stimuler les partenariats entre les services/projets de terrain • Développer (la capacité, la souplesse et la qualité) des/les services de garde/d'accueil des enfants, notamment pour les enfants en situation de handicap ou de vulnérabilité • Soutenir la réalisation d'aménagements raisonnables des infrastructures de tous types et des transports fréquentés par les enfants en vue de leur sécurisation, de leur accessibilité, de leur salubrité (espaces intérieurs et extérieurs et matériel) • Soutenir la conservation des espaces verts paysagers et des espaces ouverts et leur accessibilité à tous les enfants • ...
Partenaires pressentis	ONE, AViQ, Communes, CPAS, associations de parents, centres d'éducation permanente, milieux sportif, culturel (centres culturels, bibliothèques, ludothèques, musées, centres d'expression et de créativité, ...), scolaire et extrascolaire, accueil temps libre (centres de vacances et écoles des devoirs), accueil petite enfance, jeunesse (services d'action en milieu ouvert ou « AMO », maisons de jeunes, ...), académies, organisations actives dans le champ de la promotion et de la défense des droits de l'enfant, ...